



Charte documentaire du Réseau des Médiathèques de la 4C

voté en conseil communautaire, le

Objet de la Charte

La présente Charte est destinée à fixer la politique documentaire générale des Médiathèques du Réseau 4C. En cela, elle est un texte de référence pluriannuel, qui pourra être réactualisé en fonction des évolutions du réseau et de la politique de la Communauté de Communes.

Elle est destinée à rendre publiques les grandes orientations de sa politique documentaire.

Elle expose les principes régissant la constitution et le développement des collections, les supports qui font l'objet d'acquisition, les critères de sélection ou d'exclusion, les sources d'acquisition, les critères d'élimination.

Présentation du Réseau des Médiathèques de la 4C

Le Réseau Médiathèques 4C comprend deux médiathèques (la Médiathèque Noël Richard, à Vaour et la Médiathèque du Pays Cordais, à Cordes sur Ciel), ainsi qu'une bibliothèque de lecture publique pour enfants située dans les locaux de l'école intercommunale du Pays Cordais, à Cordes sur Ciel. Cette dernière est réservée aux scolaires.

Les trois sites fonctionnent en complémentarité pour présenter aux usagers une offre documentaire conséquente. Les deux médiathèques proposent une consultation sur place libre et gratuite. Le prêt de documents est soumis à un abonnement. Le réseau propose une carte unique qui permet aux usagers d'emprunter des documents sur l'ensemble du réseau. Les conditions d'inscription et les tarifs sont fixés en conseil communautaire. Les médiathèques proposent également un service de prêt aux collectivités. Certains services payants sont proposés (frais de copie et d'impression).

Le Réseau Médiathèques 4C est à la fois :

- la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C) est en charge des médiathèques de son territoire et en assure la gestion dans le cadre de ses compétences et de ses intérêts communautaires.

- Un service culturel : par la variété de ses fonds, le réseau permet l'accès à la connaissance et à l'information, en privilégiant la notion de qualité et en tenant compte du contexte culturel local.
- Un service public : les médiathèques de Cordes sur Ciel et Vaour étant ouvertes à tous les publics, elles assurent l'égalité d'accès aux ressources documentaires et assument leurs missions en se fondant sur des valeurs d'égalité, de laïcité et de pérennité.

Missions générales

Le Réseau Médiathèques 4C a pour mission de « garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture » (Article 1 de la Loi n°2021-1717, du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique).

Les médiathèques du réseau sont des médiathèques publiques « ouvertes à tous les membres de la communauté sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, de situation sociale ou de niveau d'instruction » (Manifeste sur la bibliothèque publique de l'UNESCO, revu en 2022).

« L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales et la consultation sur place de leurs collections sont gratuits » (Article 3 de la Loi n°2021-1717, du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique).

Politique documentaire

Collections et organisation des collections :

Les supports suivants font l'objet d'acquisition :

- Livres
- Périodiques
- Livres-CD
- CD
- DVD

Attentives à l'évolution des supports et des sources documentaires, ainsi que des usages du public, les médiathèques peuvent en supprimer certains et s'ouvrir à d'autres.

Le Réseau Médiathèques 4C met à la disposition des usagers (enfants et adultes), sur l'ensemble des sites, environ 20 000 documents.

Les fonds du Réseau Médiathèques 4C se répartissent en 3 secteurs :

- les fonds courants Adultes : documents destinés aux adultes (livres, périodiques, CD, DVD)
- les fonds courants Jeunesse : documents destinés aux enfants et aux adolescents (livres, périodiques, CD, DVD)

- les fonds « adaptés » : documents destinés aux publics malvoyants ou ayant des difficultés de lecture ou ne maîtrisant pas la langue (livres en gros caractères, textes lus, collections adaptées « DYS » et « Facile à lire »).

La grande majorité des documents est en libre accès dans les espaces. Certains documents sont localisés en réserve et accessibles sur demande. D'autres sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place : le fonds professionnel et certains ouvrages d'art d'une valeur certaine.

Critères d'acquisition

Les critères de choix sont définis de façon à assurer la présence de documents répondant aux objectifs généraux suivants :

1. Encyclopédisme : les collections couvrent tous les domaines de la connaissance, toutes les formes d'expression artistique (littérature, musique, cinéma, etc.), tous les domaines d'activité sans exclusion.
2. Pluralisme : « Les collections et les services ne doivent pas être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales. », manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques, 1994. Les collections de la Médiathèque représentent la plus grande diversité des points de vue et des courants d'opinion dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux valeurs républicaines et aux textes législatifs en vigueur.
3. Libreaccès : les collections du Réseau Médiathèques 4C sont destinées à être proposées en libreaccès pour une utilisation maximale de la part du public. La consultation sur place est libre et gratuite pour tous.
4. Critères de langue : la langue française et les traductions françaises, pour les livres et les périodiques, sont privilégiées. Des ouvrages en langues étrangères peuvent également être proposés dans un but pédagogique d'apprentissage des langues et dans un souci de développement des relations interculturelles.

Un cadre budgétaire, défini par le conseil communautaire, est alloué au Réseau Médiathèques 4C pour ses acquisitions. Les acquisitions ne sont pas l'objet de choix individuels mais forment un ensemble cohérent qui obéit à un certain nombre de critères. Les niveaux de lecture retenus sont variés pour répondre à l'hétérogénéité du public desservi tant du point de vue de l'âge (des tout-petits aux personnes âgées) que des catégories socioprofessionnelles représentées. La sélection des documents est faite par les bibliothécaires, en concertation, se basant sur divers outils de travail : statistiques sur l'évaluation des collections, revues et journaux spécialisés ou non, bases de données, visites en librairie, sites internet, etc. L'exhaustivité n'est pas recherchée. Le choix des ouvrages ne reflète pas forcément la production éditoriale mais vise essentiellement à promouvoir une littérature de qualité. Les acquisitions se font conformément à la loi sur le droit de prêt : les supports DVD sont acquis auprès de fournisseurs ayant au préalable négocié les droits de diffusion avec leurs éditeurs ; les acquisitions de livres sont déclarées auprès de la Sofia (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit).

Critères d'exclusion :

Le Réseau Médiathèques 4C n'acquiert pas :

- Les manuels scolaires et parascolaires ou à vocation purement pédagogique à destination des enseignants et des élèves ; les thèses universitaires non commercialisées.

- Les ouvrages émanant directement d'un parti politique ou d'un syndicat.
- Les ouvrages diffusant des informations manifestement erronées, des fausses informations (« fake news ») ou des contenus contraires au consensus scientifique établi, notamment dans le domaine médical.
- Les ouvrages émanant des sectes figurant sur la liste établie par les commissions parlementaires ou déclarées interdites par arrêté du ministère de l'Intérieur.
- Les ouvrages incitant au racisme, à la discrimination ethnique ou religieuse.
- Les ouvrages pornographiques.
- Les ouvrages incitant à la violence.
- Les ouvrages à caractère diffamatoire.
- Les documents frappés d'interdiction administrative ou de condamnation judiciaire.

Critères d'élimination

Les collections sont régulièrement passées en revue et renouvelées afin de maintenir une offre de qualité aux usagers : collections fiables, actualisées, adaptées au lectorat, en bon état. Ce processus est étroitement lié à celui des acquisitions, afin que le fonds de la bibliothèque soit vivant et équilibré.

Les critères d'élimination suivants seront appliqués :

- Mauvais état physique.
- Contenu intellectuel obsolète.
- Usage décré ou ne correspondant plus aux intérêts du public.

Suite à ces contrôles et selon une procédure validée en délibération par le Conseil communautaire, certains documents sont désherbés.

Le non-respect des délais de retour de documents et la perte de documents font l'objet d'opérations détaillées dans le règlement intérieur des Médiathèques de la 4C.

Suggestion d'acquisition

Chaque médiathèque propose à ses usagers de faire des demandes spécifiques. Les documents demandés, s'ils sont présents au sein du réseau ou à la Médiathèque départementale du Tarn (MDT), seront réservés pour l'utilisateur demandeur et acheminés par le service de navette (intercommunale ou départementale).

Les usagers ont également la possibilité de faire des suggestions d'achat, par le biais d'un cahier de suggestions, ou directement auprès des bibliothécaires.

Les bibliothécaires examinent et répondent aux propositions d'achat émises par les usagers. Les demandes peuvent être satisfaites, en tenant compte des possibilités budgétaires et de la politique

documentaire telle que définie dans la présente charte. Les suggestions ne donnent donc pas lieu à un achat systématique.

Fournisseurs

Le réseau est soumis aux codes des marchés publics. Les librairies de proximité sont privilégiées, dans le respect de celui-ci.

Dons et legs

Le Réseau Médiathèques 4C accepte les dons de documents en très bon état, en accord avec sa politique documentaire. Ils sont acceptés sans contrepartie. Le Réseau Médiathèques 4C se réserve donc le droit de ne pas accepter certains documents. Un formulaire de don, validé en délibération par le Conseil communautaire, formalise la procédure et est signé par le donateur et un représentant du Réseau.

Autres sources de renouvellement des collections

Le Réseau Médiathèques 4C bénéficie des services de la Médiathèque départementale du Tarn (MDT), notamment en ce qui concerne le prêt de documents. Plusieurs fois par an, les médiathécaires procèdent à des échanges de documents (livres, CD, DVD) pour les différents lieux du réseau. Ces échanges permettent un renouvellement des collections d'environ 2500 documents chaque année, pour l'ensemble du Réseau. La MDT propose également des outils d'animation, accessibles pour les bibliothécaires sur réservation : kamishibaïs, tapis-lecture, malles thématiques, expositions, etc.

Valorisation des collections

Le réseau des médiathèques 4C promeut et valorise ses collections par différents moyens : tables thématiques, coups de cœur, actions culturelles, animations et événements liés aux fonds documentaires.

Le réseau des médiathèques 4C dispose d'un portail en ligne permettant l'accès au catalogue, aux comptes usagers, aux services de prêt et aux informations du réseau.

La mise en espace et la présentation des collections s'inscrivent dans le cadre de la présente charte et des orientations du réseau. Elles reposent sur des critères professionnels de cohérence documentaire, de lisibilité des fonds et d'équilibre des thématiques.

Une attention particulière est portée à la valorisation des fonds patrimoniaux, locaux et régionalistes afin d'en assurer la visibilité et de contribuer à la connaissance du territoire et de son histoire.

La présentation des collections exclut toute mise en avant préférentielle de documents en fonction d'opinions, de convictions ou de systèmes de pensée, hors dispositifs de valorisation culturelle ou patrimoniale programmés par le réseau, et s'inscrit dans le respect du principe de neutralité du service public et de pluralité des savoirs.

Responsabilité et validation de la Charte documentaire

La charte documentaire du Réseau Médiathèques 4C est validée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C). La mise en œuvre de la charte est confiée aux professionnels du Réseau des Médiathèques.